

FICHE DE CONFIRMATION

DE RÉGIME À LA CANTINE COLLÈGE - LYCÉE

ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Après avoir pris connaissance de l'emploi du temps définitif de mon enfant, j'indique son régime en complétant ce document à remettre au professeur principal pour le **7 septembre 2020** dernier délai. Les changements de régime (imprimé à retirer au secrétariat) ne sont possibles qu'à l'issue des vacances de Noël ou d'hiver. Des régularisations sur les repas facturés sont réalisées en fin d'année en fonction de la date de fin des cours ou de la fin des examens, des absences pour sorties ou voyages éducatifs et des absences pour maladie à partir de 5 jours consécutifs (certificat médical à transmettre à la comptabilité).

Nom Prénom

Classe Établissement

DEMI-PENSIONNAIRE

**À partir de 3 repas par semaine.
Forfait facturé en octobre.**

À cocher selon votre choix :

- 3 repas
- 4 repas
- 5 repas

Jours choisis :

À cocher selon votre choix :

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

EXTERNE

Pour les repas occasionnels, le paiement en ligne est obligatoire via le site École directe (avant tout passage au self).

Tarif : **5,95 euros par repas**
(avec un minimum de 30 euros).

INTERNE

Ce document ne vous concerne pas. Votre choix a été validé par l'encaissement du chèque d'acompte.

Fait à : Le

Signature des parents :
(précédée de la mention « lu et approuvé »)